Image not found or type unknown

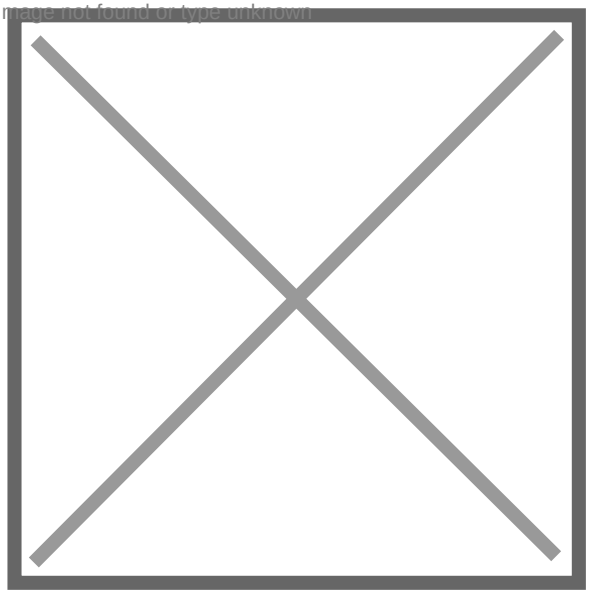

Une saisie part un huissier

Par **doudou48**, le **24/03/2013** à **10:47**

bonjour j ai recut il y as 3 jour un simple courier d un etablissement de recouvrement de dettes me disant que j allais etres saisie hors c est le premier courier qu il mon envoyer j ai dessuite tel on m as dit que je devais regle la somme dessuite pour arreter la procedure je suis au chaumage j aidemander a regle en 5 fois j ai envoyer par letttre recommender mes 5 cheques a debit deffere aisi que la preuve que je suis bien au chaumage et ce que je percoit peuvent t ils me saisir quand meme
peuvent t ils refuser l echeancier de 5 cheques
peut on me saisir sans m aqavertir je n ai recut aucun courier n y de luissier et un seul de l etablissement de recouvrement
cela est il bien legal un seul courier de leur part
pouvez vous me donner des conseils merci beaucoup

Par **FRANCK34**, le **24/03/2013** à **11:11**

bonjour

c'est une société de recouvrement de créance et non un huissier

le chèque n'est pas un instrument de crédit

pour tout savoir sur le chèque

http://www.fbls.net/ccf.htm

l'envoi des chèques est une reconnaissance de la dette

pour tout savoir sur les procédures d'exécution

http://www.fbls.net/procedure-d-execution.htm

ils ont droit d'encaisser les chèques de suite

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés